RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

# Rapport de risques

**Commune recherchée :**

86800 Tercé

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

## 5 Risques naturels identifiés :

| | |
|---|---|
| REMONTÉE DE NAPPE | sur ma commune : EXISTANT |
| SÉISME | sur ma commune : MODÉRÉ |
| MOUVEMENTS DE TERRAIN | sur ma commune : EXISTANT |
| RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES | sur ma commune : IMPORTANT |
| RADON | sur ma commune : FAIBLE |

## 3 Risques technologiques identifiés :

| | |
|---|---|
| CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES | sur ma commune : CONCERNÉ |
| NUCLÉAIRE | sur ma commune : CONCERNÉ |
| POLLUTION DES SOLS | sur ma commune : CONCERNÉ |

# Risque de remontées de nappe sur Tercé

## Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

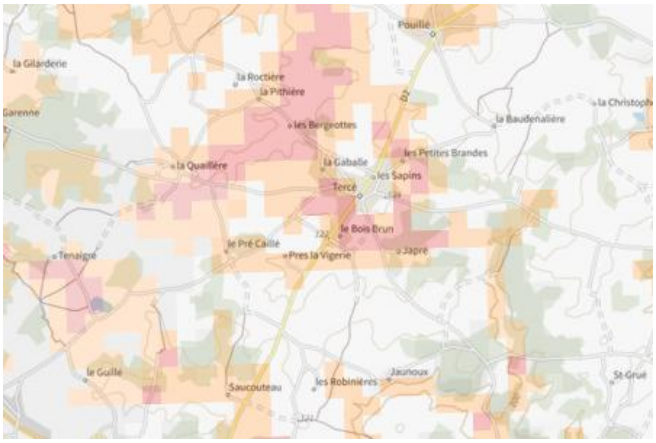


| | | |
|---|---|---|
| Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE | Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE | Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE |
| Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE | Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE | Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE |
| Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE | Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE | Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE |
| Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE | Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE | Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE |

### Informations détaillées :

#### REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

#### PAPI : PAPI - Vienne Clain

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2024_0009.
Il couvre les aléas et sous aléas :
Inondation
- Par une crue à débordement lent de cours d'eau
- Par ruissellement et coulée de boue
- Par remontées de nappes naturelles

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

# Risque de séisme sur Tercé

## Risque sur la commune MODÉRÉ

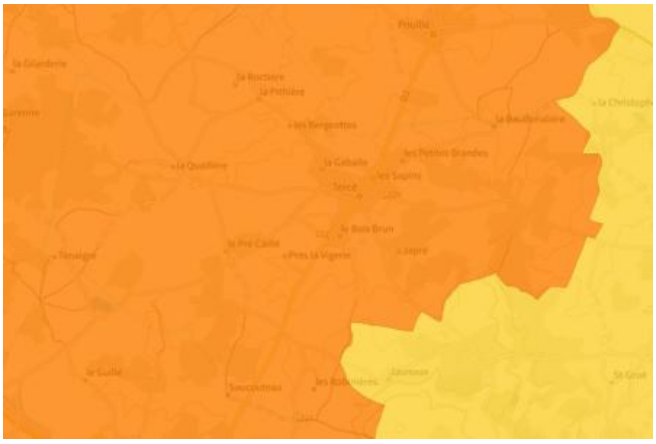

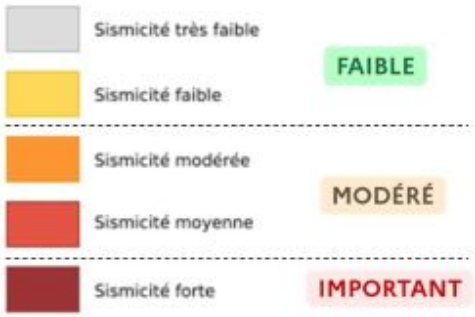


Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

### Informations détaillées :

**DDRM : DDRM86**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

**SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **3/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Risque de mouvements de terrain sur Tercé

## Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

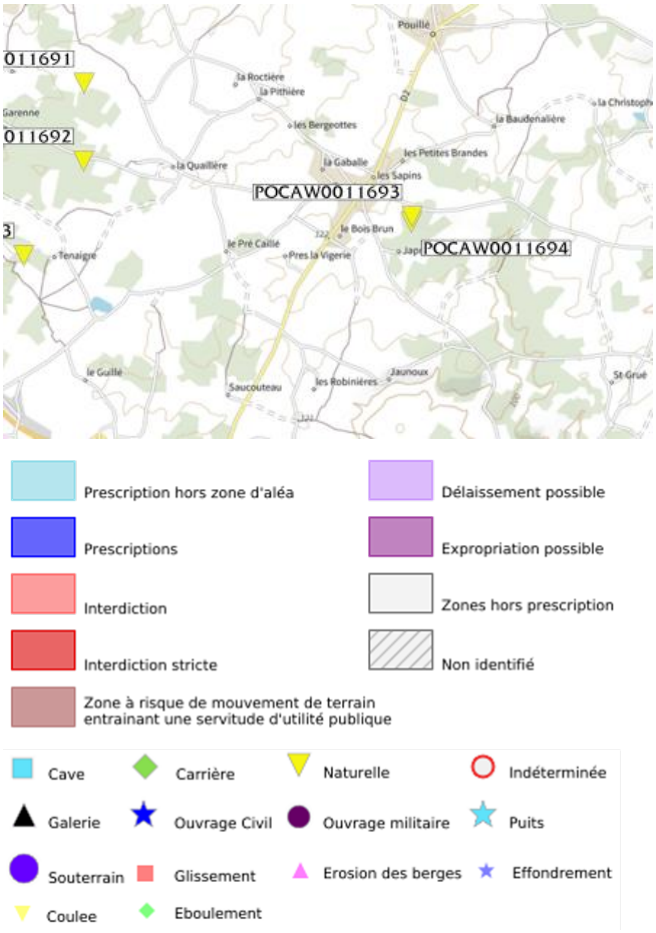


### Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines) : Cavités souterraines formées naturellement, générant des vides dont les toits sont susceptibles de rompre subitement

### Informations détaillées :

**DDRM : DDRM86**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Affaissements et effondrements d'origine anthropique (anciennes carrières souterraines, hors mines)
Tassements différentiels

### 2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|---|---|---|---|
| IOCE1005933A | Mouvement de Terrain | 27/02/2010 | 02/03/2010 |
| INTE9900627A | Mouvement de Terrain | 25/12/1999 | 30/12/1999 |

# Risque de mouvements de terrain sur Tercé

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 1.

# Risque de retrait gonflement des argiles sur Tercé

## Risque sur la commune IMPORTANT

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

## Informations détaillées :

### RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **3/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

### 10 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

| Code NOR | Libellé | Début le | Sur le journal officiel du |
|---|---|---|---|
| IOME2308745A | Sécheresse | 01/01/2022 | 03/05/2023 |
| INTE1824834A | Sécheresse | 01/01/2017 | 20/10/2018 |
| INTE1228647A | Sécheresse | 01/04/2011 | 17/07/2012 |
| IOCE0804637A | Sécheresse | 01/07/2005 | 22/02/2008 |
| IOCE0804637A | Sécheresse | 01/01/2005 | 22/02/2008 |
| INTE0400656A | Sécheresse | 01/07/2003 | 26/08/2004 |
| INTE9800200A | Sécheresse | 01/10/1996 | 11/06/1998 |
| INTE9700100A | Sécheresse | 01/01/1992 | 12/04/1997 |
| INTE9300372A | Sécheresse | 01/01/1991 | 03/09/1993 |
| INTE9100177A | Sécheresse | 01/06/1989 | 17/04/1991 |

# Risque radon sur Tercé

## Risque sur la commune FAIBLE

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

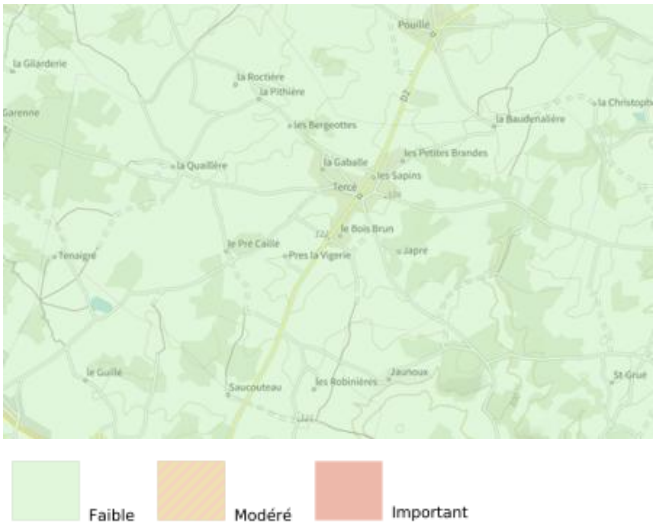


### Informations détaillées :

**RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations**

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

# Canalisations de transport de matières dangereuses sur Tercé

**Risque sur la commune** CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

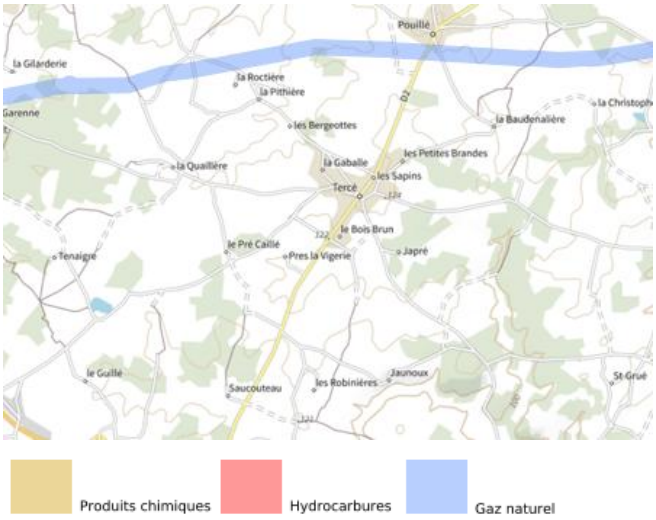

# Risque d'accident nucléaire à proximité sur Tercé

## Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.

- Centrale nucléaire de production d'électricité
- Centrale nucléaire de production d'électricité avec risque iode
- Gestion des déchets radioactifs
- Gestion des déchets radioactifs avec risque iode
- Cycle du combustible
- Cycle du combustible avec risque iode
- Activités de recherche
- Activités de recherche avec risque iode
- Installation en démantèlement
- Installation en démantèlement avec risque iode
- Autres activités industrielles

### Informations détaillées :

**Campagne iode 2024 et 2025 :**

Cette mise à disposition concerne l'ensemble des personnes résidant ou travaillant dans la zone du PPI de l'installation nucléaire, sauf pour les centrales nucléaires EDF où la mise à disposition est limitée à 10km autour de celles-ci. Lien vers le site santé.fr.

**DDRM : DDRM86**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Nucléaire

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à proximité

1 installation(s) nucléaire(s) à proximité

| Nom de l'installation | Commune | Exploitant | Risque Iode |
|---|---|---|---|

# Risque d'accident nucléaire à proximité sur Tercé

| Nom de l'installation | Commune | Exploitant | Risque Iode |
|---|---|---|---|
| Centrale nucléaire de Civaux | CIVAUX | EDF | Oui |

# Risque de pollution des sols sur Tercé

## Risque sur la commune CONCERNÉ

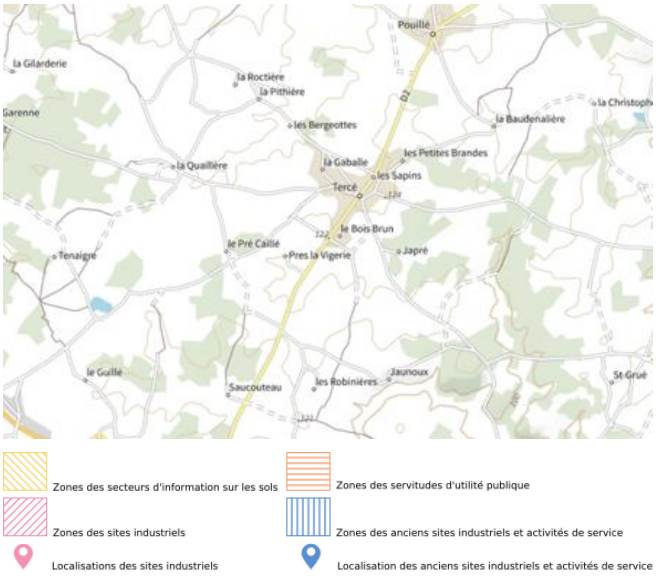


Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

### Les types de Pollution des sols sur ma commune

- 1 ancien(s) site(s) industriel(s) ou activité(s) de service sur la commune.
  La carte des anciens sites industriels et activités de services recense les anciennes activités susceptibles d'être à l'origine d'une pollution des sols. Il peut s'agir d'anciennes activités industrielles ou encore d'anciennes activités de services potentiellement polluantes. La CASIAS ne renseigne aucunement sur l'état de pollution ou non d'un site.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

# Annexe 1 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

| Identifiant | Type | Nom |
|---|---|---|
| POCAW0011691 | naturelle | Gouffre du Pommier Rouge |
| POCAW0011692 | naturelle | Gouffre de Marchaisioux |
| POCAW0011693 | naturelle | Grotte de la Cave aux Loups |
| POCAW0011694 | naturelle | Grotte de la Carrière de Tercé |

# Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

1 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

| Identifiant | Nom établissement | Etat | Activité principale |
|---|---|---|---|
| SSP4036308 | Dépôt d'essence | Indéterminé | |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

QUE FAIRE EN CAS DE...

# SÉISME ?

**Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).**

## Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

## Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

## Après les secousses

**SORTEZ DU BÂTIMENT,** évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

**ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES** et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

**EVITEZ DE TÉLÉPHONER** afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

**RESTEZ À L'ÉCOUTE** des consignes des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

QUE FAIRE EN CAS D'...

**Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.**

# ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

## Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant,** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode dans les pharmacies partenaires** sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels

## En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **S'IL PLEUT,** laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **PRENEZ DE L'IODE,** uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet

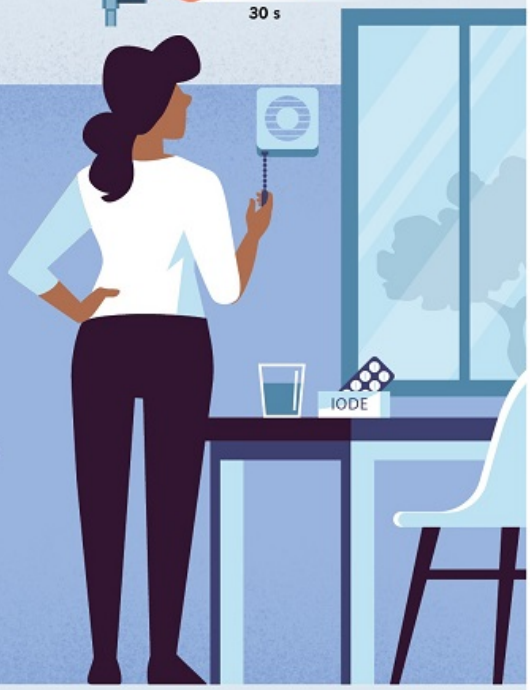


## Pendant toute la durée de l'alerte

**RESTEZ À L'ÉCOUTE**
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)

**ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER**
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours

**RESTEZ À L'ABRI,**
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

**POUR EN SAVOIR PLUS :** georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS